



3 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AGENCE NATIONALE Liberté Égalité Fraternité DE LA **COHÉSION DES TERRITOIRES**



Liberté Égalité Fraternité



Liberté Égalité Fraternité





1) CADRE GÉNÉRAL

1.1) Organisation

- La cité éducative est un label de l'Etat géré par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.
- Une cité éducative, véritable alliance éducative, vise à intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes (0 à 25 ans), de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.
- Il n'y a qu'une seule cité éducative dans le département de l'Ain : celle d'Oyonnax-Bellignat.
- Le territoire est labélisé jusqu'en août 2024.
- Les communes et les services de l'Etat seront attentifs à l'articulation entre les actions portées via le contrat de ville avec celles de la Cité Educative, dont le périmètre comprend ces quartiers, même s'il ne s'y limite pas.







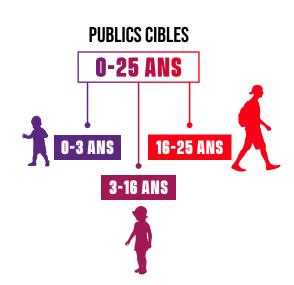
1.2) Public et zone géographique

Le public cible concerne les 0-25 ans, dont on distingue en 3 catégories : les 0/3 ans, les 3/16 ans et les 16/25 ans.

Certes la cité éducative est à destination des jeunes mais elle intègre et associe les parents.

La zone géographique concerne l'ensemble du territoire labellisé (Cf. Annexe n°2 : carte de la cité) à savoir :

- la commune d'Oyonnax,
- la commune de Bellignat.



Les établissements scolaires concernés :

ÉCOLES D'OYONNAX

- **Écoles maternelles :** Simone Veil, Lucie Aubrac, Gabriel Jeanjacquot, Pasteur, Daudet/Pagnol, Paul Rivet, La Forge, L'Eglisette, Louis Armand.
- **Écoles élémentaires :** Eglisette, Jean Moulin, La Victoire, Pasteur Nord, Pasteur Sud, Louis Armand, La Forge.
- **Groupes scolaires :** école de Geilles et l'école Louis Pergaud (Veyziat).

ECOLES DE BELLIGNAT

École maternelle et élémentaire : Pré des Saules,

École maternelle et élémentaire : Les Sources.

COLLÈGES DES COMMUNES

- Collège Jean ROSTAND,
- Collège AMPERE,
- Collège LUMIERE.

LYCÉE POUR LES 2 COMMUNES

■ Lycée Paul PAINLEVE et Lycée Arbez CARME





1.3) Financeurs

Les porteurs de projets doivent solliciter différents partenaires, le cofinancement étant un impératif, il est donc prescrit la recherche du partenariat le plus équilibré, autour de 50% de cofinancement.

(Attention, aucun projet ne pourra être financé à plus de 80%).

COFINANCEMENT 50 %

2) APPEL À PROJETS

L'appel à projet a pour but de susciter, de favoriser les initiatives locales et de promouvoir les actions en partenariat sur le territoire.

Pour cela chaque projet devra répondre à différents objectifs. Le national met en avant 3 priorités. Au niveau local la cité éducative d'Oyonnax-Bellignat a valorisé 5 thématiques qui devront obligatoirement être intégrées par le porteur de projet. Tous les projets retenus feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation annuelle.

2.1) Les priorités nationales

OBJECTIF 1 : CONFORTER LE RÔLE DE L'ÉCOLE

Dans le cadre de la loi pour une Ecole de la confiance du 26 juillet 2019 installant la scolarisation obligatoire des élèves à partir de 3 ans, et en s'appuyant sur les outils existants, il s'agira de concevoir des perspectives de travail et d'envisager des actions coordonnées qui pourraient renvoyer aux finalités suivantes :

- 1.1. Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire
- **1.2.** Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels
- **1.3.** Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée
- **1.4.** Encourager l'ambition scolaire
- **1.5.** Encourager la coopération avec les parents
- **1.6.** Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires

OBJECTIF 2 : PROMOUVOIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

Le second enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres adultes pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire. En lien notamment avec les projets éducatifs de territoire (PEdT) et le plan.





Mercredi, les partenaires viseront en priorité à multiplier les interlocutions éducatives et la cohérence des interventions, à travers des actions de ce type :

- **2.1.** Favoriser la socialisation précoce des enfants ; enrichir les interactions langagières et les jeux éducatifs ; parrainage de proximité...
- 2.2. Implication des parents et conditions d'exercice de la parentalité
- **2.3.** Prévention santé-hygiène actions de prévention, dépistage précoce des troubles de santé, handicap, dans le cadre de la mise en place du parcours 0/6 ans : renforcement des parcours IME/ITEP, mobilisation CMPP et ressources du secteur psychiatrique, réseau santé mentale ; action alimentation autour de la cantine, sensibilisation ; mise en place systématisée de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- 2.4. Persévérance scolaire, PRE et lutte contre le décrochage
- **2.5.** Promotion de l'éducation artistique et culturelle
- **2.6.** Développement du sport scolaire, de la pratique sportive et des activités de bien-être corporel
- **2.7.** Diffusion de la culture scientifique et technique
- **2.8.** Elargissement des plages et des formes d'interlocution éducative
- 2.9. Cordées de la réussite, parcours d'excellence et accompagnement personnalisé des jeunes
- **2.10.** Promotion des valeurs collectives et prévention des risques

OBJECTIF 3: OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

L'un des enjeux majeurs de la « cité éducative » est d'aider l'enfant et le jeune à trouver dans son environnement urbain les clés de l'émancipation. Les partenaires viseront ici à multiplier les opportunités d'ouverture et de mobilité sur le monde extérieur.

On peut ainsi développer et coordonner des actions de ce type :

- 3.1. Stages de 3^{ème}, découverte des filières de formation et du monde du travail
- **3.2.** Linguistique et lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme
- **3.3.** Insertion professionnelle des jeunes sans qualification
- **3.4.** Mobilité, rencontres
- **3.5.** Ouverture culturelle et citoyenne
- **3.6.** Cité numérique
- 3.7. « Droit à la ville »





2.2) Les thématiques locales

Au niveau local, 5 thématiques ont été mises en avant :











3) MODALITÉS DE RÉPONSES

Structures éligibles : association loi 1901, établissements scolaires, organismes à but non lucratifs, établissements publics, personnes morales, ...

3.1) Demandes d'informations et dépôt de dossier

Auprès de qui demander des informations?

Mme VILLAR Eléonore

Cheffe de projet
@: eleonore.villar@oyonnax.fr
Tél: 07 84 98 95 38

M. ROGET Jean-Noël

Chef de file Éducation Nationale @: jean-noel.roget@ac-lyon.fr Tél: 04 74 81 95 55

Où déposer mon dossier de candidature?

PAR VOIE POSTALE

Mme VILLAR Eléonore Mairie d'Oyonnax, 126 Rue Anatole France 01100 Oyonnax

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

eleonore.villar@oyonnax.fr

LA DATE LIMITE DE DÉPÔT EST LE 7 AVRIL 2023





3.2) Critères généraux de recevabilité du projet sont :

- Impact du projet sur la tranche d'âge des 0-25 ans
- Périmètre Oyonnax-Bellignat dont QPV
- Respect des valeurs républicaines et prise en compte des problématiques et des enjeux liés à l'égalité hommes-femmes
- Réponse à un besoin de la population et à l'une des thématiques de la cité éducative
- Détermination d'indicateurs clés pour évaluer le projet
- Cofinancement du projet
- Seuls les dossiers complets seront étudiés

3.3) Calendrier



- Présentation des axes stratégiques de la cité éducative
- Temps d'échange avec les porteurs de projets (ateliers tournants)

ANNEXES

N°1: Dossier de demande de subvention

N°2: Carte cité éducative

N°3: Grille indicative de questionnements visant à améliorer la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions

N°4: Charte de partage des valeurs républicaines





